Nyangoma exprime sa vive inquiétude sur la tournure du processus électoral

@rib News, 21/05/2010DECLARATION DU PARTI CNDD A PROPOS DU REPORT DES ELECTIONS COMMUNALESSuite au communiquÃ© de la CENI et au dÃ©cret du PrÃ©sident de la RÃ©publique relatifs au report des Ã©lections communales prÃ©alablement fixÃ©es au 21/05/2010 et reportÃ©es au 23/05/2010 ensuite au 24 mai 2010 ; le parti CNDD porte Ã la connaissance de lâ€™opinion tant nationale quâ€™internationale ce qui suit :I. Les faits1. Le parti CNDD constate que les motivations majeures sont principalement dues Ã certaines dispositions de la loi Ã©lectorale parfois impossibles Ã mettre en application ; notamment la confusion des insignes de certains partis qui ne manqueraient pas de dÃ©router tout acquÃ©reur du marchÃ© de confection des bulletins de vote, surtout non burundais.
3. Le nombre insuffisant de bulletins de vote pour lâ€™un ou lâ€™autre parti sont les consÃ©quences du refus du bulletin uniqu par les partis au pouvoir et majoritaires Ã lâ€™AssemblÃ©e nationale.4. Le nouveau code Ã©lectoral crÃ©e des situations prop Ã la fraude Ã©lectorale. Câ€™estÂ ainsi que lâ€™article 55 par exemple est dangereux pour des raisons suivantes:-au lieu de simplifier le vote, cet article le complique terriblementÂ : deux enveloppes au lieu dâ€™une et deux urnes au lieu dâ€™une seul Lâ€™Ã©lecteur peut se tromper dâ€™enveloppe comme il peut se tromper dâ€™urne.-cet article va entraÃ®ner lâ€™allongem mis pour voter et pour chaque Ã©lecteur.-les consÃ©quences seront dÃ©sastreuses sur le processus de dÃ©pouillement.-lâ€™augmentation des dÃ©penses Ã cause du doublement du nombre des urnes et le doublement du nombre dâ€™enveloppe Lâ€™article 43 quant Ã lui dispose que la CENI prenne en charge les mandataires des partis politiques. Pour lâ€™instant la CE a fait la sourde oreille sur cette question. Lâ€™article 62 prÃ©conise un dÃ©pouillement par le mÃ©canisme du double comptag Cela va nÃ©cessiter un temps fou. Quand lâ€™on sait que le courant manque jusque dans les quartiers huppÃ©s de la capitale que dire des zones rurales ? Comment ce double comptage se dÃ©roulera-t-il : sous lâ€™Ã©clairage de lampe-tempÃªte ou de bougies pendant des nuits entiÃ¨res ? Câ€™est une autre consÃ©quence du refus du bulletin unique. Lâ€™article 71 prÃ©voit q lâ€™issu du scrutin, il est Ã©tabli quatre copies du procÃ¨s verbal. Une seule copie est remise Ã tous les mandataires de tous les partis politiques. Comment vont-ils le partager ? La CENI aurait-elle prÃ©vue lâ€™achat dâ€™une photocopieuse pour chaq centre de vote pour que chaque mandataire puisse disposer dâ€™une copie du procÃ¨s verbal? 4. Outre ces problÃ¨mes de nature juridique qui sont un prÃ©lude Ã tant dâ€™autres, consÃ©quent Ã une loi contenant beaucoup de lacunes et de contractions, certains actes de continuation de la campagne et Ã commencer par les visites et autres messages du chef de lâ€™Ã©tat avant les journaux sur les mÃ©dias public trÃ¨s tendancieux, les intimidations, les rachats des consciences sont rÃ©guliÃ¨rement dÃ©noncÃ©s sans suite et ce report va encore permettre plus dâ€™abus dans ce sens si lâ€™on nâ€™y pren garde.II. POSITION DU PARTI CNDD.1. Compte tenu de tous ces faits, le parti CNDD exprime sa vive inquiÃ©tude sur la tournure que le processus Ã©lectoral est entrain de prendre. En partant de ce qui vient de se passer, quelle garantie y a-t-il que cela ne se reproduira plus sur dâ€™autres scrutins dont le rapprochement Ã©tait dÃ©jÃ ingÃ©rable avec le deuxiÃ¨me to plus que prÃ©visible aux Ã©lections prÃ©sidentielles ?2. Les mandataires des partis politiques qui ont lÃ©galement droit Ã la prise en charge par la CENI ne le sont plus. Cela donne libre champ aux partis dont la stratÃ©gie Ã©lectorale est la corruption et le rachat des consciences de sâ€™adonner Ã leurs activitÃ©s malhonnÃªtes. Cette prise en charge doit Ãªtre sauvegardÃ©e car câ€™est un droit reconnu par lâ€™article 43 du Code Ã©lectoral. 3. La CENI doit oser dÃ©clarer les disposit dÃ©jÃ constatÃ©es quâ€™il sera impossible dâ€™appliquer et sâ€™impliquer davantage Ã sanctionner les contrevenants Ã Ã©lectorale, appeler les partenaires Ã vite se mettre ensemble et adopter des modifications nÃ©cessaires Ã la poursuite crÃ©dible du processus.Â 5. Les parlementaires sont interpellÃ©s Ã assumer les consÃ©quences de la loi quâ€™ils ont votÃ© doivent sâ€™assurer que le processus Ã©lectoral ne dÃ©rape pas. 7. En outre, le parti CNDD demande que cessent toutes les activitÃ©s dÃ©jÃ dÃ©noncÃ©es et que les responsables subissent la rigueur de la loi.8. En tout Ã©tat de cause, le parti CNDD recommande Ã la population de rester sereine mais attentive et dâ€™Ã©viter tous actes de provocation visant la perturbation ou lâ€™entrave des Ã©lections tant attendues et pour cause. 9. A la communautÃ© internationale et tous les partenaires, le CNDD leur demande dâ€™Ãªtre plus vigilant et peser de leur poids pour permettre des correctifs nÃ©cessaires voire indispensables Ã la bonne poursuite du processus quâ€™ils ont acceptÃ© de soutenir.Â FAIT A BUJUMBURA, LE 21 MAI 2010,POUR LE PARTI CNDD,Honorable LÃ©onard NYANGOMA.-